

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : M. Cyril PANIEL

**Date de convocation** : 24 mars 2022

**Date d'affichage** : 11 avril 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 17/03/2022
- 2) Attribution des subventions 2022
- 3) Budget principal :
  - vote du BP 2022
  - vote des taux de fiscalité 2022
  - vote de la subvention 2022 au budget annexe *Condé Espace*
  - vote de la subvention 2022 au budget CCAS
- 4) Budget annexe *Condé Espace* : vote du BP 2022
- 5) Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* : vote du BP 2022
- 6) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* : vote du BP 2022
- 7) Foncier - cession de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult
- 8) Acceptation du fonds de concours de Saint-Lô Agglo pour les travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux sur Mesnil-Raoult (modification)
- 9) SDEM50 - adhésion au groupe de commande pour la fourniture de gaz naturel sur la période 2024-2026
- 10) Modification de la composition des commissions thématiques
- 11) RH - plan de formation 2022 des agents de la commune
- 12) Décisions du Maire par délégation
- 13) Communications de la municipalité
- 14) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

### 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/03/2022

Mme Catherine COQUELIN fait observer qu'il y a une erreur dans l'orthographe de son nom à la page 31 relatif à la présentation du Salon des Arts 2022.

M. Cyril PANIEL rapporte la demande de Mme Nathalie LECUIR, absente ce soir, qui désire que l'on modifie le PV au point n°13 relatif à l'aide apportée à l'Ukraine. Dans son intervention, elle dénonçait « un deux poids deux mesures » dans la prise en charge des réfugiés et prenait l'exemple des réfugiés biélorusses pour lesquels rien n'avait été fait à l'époque. Elle souhaite que soit supprimé le mot « à l'époque » car la crise biélorusse dure toujours et engendre encore la venue de réfugiés.

**Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité en tenant compte des observations susvisées.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 2- Vote des subventions 2022

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD (maire-adjoint aux finances)**

Proposition :

- **Pour les associations Condéennes :** reconduction quasiment à l'identique des montants 2021 sauf dans les cas où l'association demande moins ou n'a pas de projets pouvant justifier un soutien équivalent à l'année dernière.
- **Pour les associations extérieures :** soutien à 5 associations exceptionnellement
  - **Ligue de l'enseignement de Normandie** (organisation de séances de cinéma avec Cinéma et Culture pour Tous)
  - **Torigni musique** (participe régulièrement aux festivités communales)
  - **Les Saltimbrés** (ateliers cirques les mercredis après-midi à la salle des fêtes)
  - **Protection civile** (subvention déjà votée le 17/03)
  - **Tour de la Manche 2022** (subvention déjà votée le 17/03)

Globalement, il est proposé de soutenir **21 associations** (21 en 2021) pour un montant total de **41 204 €** (30 354 € en 2021). Cette augmentation s'explique par le soutien revu à la hausse apporté à l'OCVA qui, après la crise sanitaire, reprend à la normale ses activités évènementielles, par le don accordé à la Protection civile en solidarité avec l'Ukraine et la subvention au Tour de la Manche 2022 qui prévoit une étape sur Condé-sur-Vire.

Le projet de BP 2022 prévoit au compte 6574 (subventions aux associations) des crédits à hauteur de 45 000 €. Ce montant supérieur permettra de répondre à des demandes déposées en cours d'année.

L'exposé de ce point appelle l'observation suivante :

- Mme Esther BEUVE tient à souligner que le soutien financier de 20 000 € à l'OCVA est certes important, mais il est primordial pour lui permettre de financer les événements marquants de la saison culturelle. Une relation de confiance existe depuis des années entre la commune et l'OCVA qui œuvre activement pour l'attractivité de Condé.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Attribuer les subventions 2022 suivant le tableau ci-après :**

N°	Associations	2017 (pour mémoire)	2018 (pour mémoire)	2019 (pour mémoire)	2020 (pour mémoire)	2021 (pour mémoire)	Demande de subvention	2022
<b>Associations condamnées</b>								
1	AAPPMA Les Pêcheurs		500 €	510 €	500 €	500 €	500 €	500 €
2	Amicale du Personnel Communal	1 515 €	1 532 €	1 530 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
4	Amis de Jean de Brébeuf	126 €	127 €	130 €	200 €	200 €	200 €	200 €
5	Anciens combattants de Condé sur Vire	600 €	607 €	619 €	619 €	400 €	600 €	500 €
6	Anciens combattants Le Mesnil-Raoult	100 €	101 €	103 €	103 €	100 €	100 €	100 €
7	Anciens combattants de Troisgots					100 €		
8	Cinéma et Culture Pour Tous	500 €	505 €	1 000 €	510 €	750 €	1 000 €	1 000 €
9	Société de chasse	469 €	474 €	483 €	483 €	250 €	500 €	250 €
10	Cheval médiéval					1 500 €		
11	Club de l'amitié du 3ème âge - Le Mesnil-Raoult		100 €		0 €	0 €		
12	Club de l'amitié - Troisgots							
13	Club du 3ème âge - Condé sur Vire	455 €	460 €	469 €	469 €	250 €	500 €	250 €
14	Comité de jumelage Condé-sur-Vire/Whitehill	650 €	657 €	670 €	670 €			
15	Comité des fêtes - Le Mesnil-Raoult							
16	Comité des fêtes - Troisgots							
17	Condé-sur-Vire Histoire et Mémoire							
18	Dynamique Commerciale et Artisanale	466 €	471 €			500 €	500 €	500 €
18	Ecole Cantonale de Musique							
19	Familles Rurales de Condé-sur-Vire			300 €				
20	IDEATIC	500 €						
22	Jardin pour tous (Un)	100 €						
23	Moto Club Les Manouches							
24	OCVA	23 000 €	23 000 €	30 000 €	20 000 €	12 000 €	20 000 €	20 000 €
25	P'tite compagnie (La)	554 €	560 €	571 €	571 €	500 €	700 €	600 €
26	Paniers Normands - Troisgots							
27	Parents d'élèves Condé-sur-Vire - Les Amis des écoles (APE)	100 €						
28	Parents d'élèves RPI Le Mesnil-Raoult/Troisgots	100 €	101 €	200 €	200 €	200 €	500 €	350 €
30	Pinceaux de la Vire (Les)							
31	Vélorail de la Vallée de la Vire	505 €	510 €	520 €	1 040 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
32	Vieilles Normandes (Les)	400 €	404 €	700 €	700 €	700 €	?	700 €
	SAG Condé-sur-Vire	420 €	1 425 €	1 420 €				
	coop. scolaire école maternelle Condé/Vire : BCD, Noël, sorties	1 576 €	1 593 €	1 576 €	1 576 €	1 576 €	1 576 €	1 576 €
	coop. scolaire école élémentaire Condé/Vire : travaux manuels, sorties...	6 378 €	6 448 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €
	RPI Mesnil-Raoult/Troisgots/St-Romphaire		300 €					
	Amicale des sapeurs pompiers de la Vire							
	Bien vivre ensemble (BVE)	1 000 €						
	<b>SOUS-TOTAL (1)</b>	<b>39 514 €</b>	<b>39 875 €</b>	<b>47 180 €</b>	<b>35 519 €</b>	<b>28 404 €</b>	<b>36 554 €</b>	<b>35 404 €</b>
<b>Associations extérieures</b>								
33	Torigni Musique		306 €	312 €	312 €	300 €	300 €	200 €
34	Les Saltimbrés				600 €	600 €	1 000 €	800 €
35	Chorale Arc en Ciel					0 €		
36	Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau génériques)	1 017 €	1 028 €	1 049 €	1 049 €	1 050 €	3 437 €	1 100 €
	Protection civile (solidarité avec l'Ukraine)							2 000 €
	Tour de la Manche 2022							1 700 €
	APEI Centre Manche (Agneaux)	211 €		300 €				
	Les Gazelles de la Vire				200 €			
	ATLACTE (Association Tourisme Loisirs Activités)	300 €	303 €					
	Les Gars d'ici et d'ailleurs		300 €	306 €				
	Les P'tits Doudous - Hopital Mémorial Saint-Lô	100 €						
	ACCAT (Association cantonale de complément alimentaire de Torigni)	160 €						
	Aide aux Déficiants Visuels - Saint Lô	100 €						
	"Sur les Pas de So" Fondation maladies rares	100 €						
	Condé Sports (organisation du 75ème anniversaire)	1 000 €						
	ANPER (association nationale de protection eaux et rivières)				150 €			
	<b>SOUS-TOTAL (2)</b>	<b>2 988 €</b>	<b>1 937 €</b>	<b>1 967 €</b>	<b>2 311 €</b>	<b>1 950 €</b>	<b>4 737 €</b>	<b>5 800 €</b>
	<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>42 502 €</b>	<b>41 812 €</b>	<b>49 147 €</b>	<b>37 830 €</b>	<b>30 354 €</b>	<b>41 291 €</b>	<b>41 204 €</b>

Pour : 20      Contre :      Abstentions :

\* Alain LENESLEY (pouvoir), Cyril PANIEL (pouvoir) et Annick ALIX-FAUDEMÉR ne prennent pas au vote en raison de leur lien avec certaines des associations subventionnées.

### 3- Budget principal de la commune

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD (maire-adjoint aux finances)**

#### 1) Vote du BP 2022

##### Dépenses d'investissement

- Chap. 204 : 600 000 € (fonds de concours de 450 000 € pour le gymnase, et 150 000 € pour le SDEM50 concernant l'effacement des réseaux rue Raymond Brûlé)
- Principales opérations d'investissement :
  - ✓ Programme de voirie : 298 152 € (dont 118 152 € de RAR 2021)
  - ✓ Aménagement du site de la Gare : 676 000 €
  - ✓ Aménagement du bourg de Troisgots : 560 000 €
  - ✓ Rue du Focq : 215 000 € (+ 215 000 € en 2023)
- Autres dépenses d'investissement (hors opérations) :
  - ✓ Divers outils et véhicules pour les services techniques
  - ✓ Travaux de couverture à Condé Espace, desserte du futur gymnase, rénovation de l'éclairage public, parking de l'ancienne distillerie

Passerelle 023/021 : 399 806 € (autofinancement apporté par le fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement).

##### Dépenses de fonctionnement

- Chap. 011 : charges à caractère général.
  - ✓ Augmentation attendue des dépenses d'énergie (gaz, carburant) +28%
  - ✓ Augmentation des dépenses liées à la reprise de l'activité événementielle (art. 6236, 6238, 6288)
  - ✓ Réserve de crédits (1 223 424 €)
- chap. 012 : charges de personnel (+ 24 500 € par rapport au BP 2021)
  - ✓ Recours plus massif à du personnel extérieur en renfort des services techniques en particulier pour l'entretien des espaces verts dont la surface a augmenté suite à la résiliation des contrats entreprises.
- chap. 65 : autres charges de gestion courante
  - ✓ Subvention 90 000 € Condé Espace
  - ✓ Subvention 35 000 € CCAS

##### Recettes de fonctionnement

- DGF : montant 2021 reconduit en 2022
- compensation de la suppression de la TH
- retour quasi à la normale des recettes locatives (salles des fêtes...) et des redevances périscolaires (garderie, cantine)

**Le Conseil municipal décide de :**

- Approuver, par chapitre, le BP 2022 du budget principal présenté ci-après :
  - section de fonctionnement : 4 710 599 €

- section d'investissement : 4 009 092 €

		2021		2022	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	Variation % 2022/2021
DEPENSES	011 Charges à caractère général	1 788 281	971 422,89	2 185 910	122%
	012 Charges de personnel	1 500 600	1 481 055,55	1 525 100	102%
	014 Atténuations de produits	0	0,00	0	
	022 Dépenses imprévues	15 000	0,00	0	0%
	023 Virement à la section d'invest.	1 047 582	0,00	399 806	38%
	042 Opérations d'ordre	103 476	155 520,97	141 115	136%
	65 Autres charges de gestion courante	365 572	354 217,87	408 668	112%
	66 Charges financières	50 000	41 188,76	45 000	90%
67 Charges exceptionnelles	5 000	704,30	5 000	100%	
		<b>4 875 511</b>	<b>3 004 110,34</b>	<b>4 710 599</b>	<b>97%</b>

		2021		2022		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	670 952	0,00	0	467 926	467 926
	020 Dépenses imprévues	50 000	0,00	0	0	0
	040 Opérations d'ordre entre sections	0	31 044,98	0	0	0
	041 Opérations patrimoniales	0	0,00	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers, réserves	26 000	25 959,00	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	285 165	279 727,25	0	303 665	303 665
	20 Immobilisations incorporelles	39 585	16 724,16	5 835	30 000	35 835
	204 Subventions d'équipement versées	0	0,00	0	600 000	600 000
	21 Immobilisations corporelles	521 697	472 962,37	2 531	292 644	295 175
	23 Immobilisations en cours	567 583	203 100,69	103 231	291 692	394 923
	27 Autres immobilisations financières	0	0,00	0	0	0
Opérations d'équipement	1 946 765	709 061,46	366 088	1 545 480	1 911 568	
		<b>4 107 747</b>	<b>1 738 279,91</b>	<b>477 685</b>	<b>3 531 407</b>	<b>4 009 092</b>

		2021		2022	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	Variation % 2022/2021
RECETTES	002 Excédent de fonct. reporté	1 336 246	0,00	1 081 043	81%
	013 Atténuations de charges	45 000	45 039,05	45 000	100%
	042 Opérations d'ordre	0	31 044,98	0	
	70 Produits des services, ventes	245 300	235 930,86	250 000	105%
	73 Impôts et taxes	2 301 326	2 075 293,36	2 065 189	90%
	74 Dotations, subventions	758 624	1 105 007,11	1 079 867	142%
	75 Autres produits de gestion courante	100 500	163 762,66	100 500	100%
	76 Produits financiers	64 615	0,00	0	0%
77 Produits exceptionnels	23 900	38 439,03	1 000	4%	
		<b>4 875 511</b>	<b>3 694 517,05</b>	<b>4 710 599</b>	<b>97%</b>

		2021		2022		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	0	0,00	0	399 806	399 806
	021 Virement de la section de fonct.	1 047 582	0,00	0	0	0
	024 Cession d'immobilisations	21 000	0,00	0	0	0
	040 Opérations d'ordre entre sections	103 476	155 520,97	0	141 115	141 115
	041 Opérations patrimoniales	0	0,00	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers, réserves	1 680 718	1 490 946,07	0	1 326 770	1 326 770
	13 Subventions d'investissement	75 123	92 443,20	0	55 798	95 798
	16 Emprunts et dettes assimilées	0	180 737,99	0	800 000	800 000
	16 Travaux d'office pour compte de tiers	1 179 848	0,00	0	0	0
	Opérations d'équipement	1 179 848	21 658,23	0	1 245 603	1 245 603
			<b>4 107 747</b>	<b>1 941 306,46</b>	<b>0</b>	<b>4 009 092</b>

Pour : 25      Contre :      Abstentions :

## 2) Vote des taux de fiscalité 2022

Pour rappel, les taux de fiscalité à voter sont des **taux de convergence** vers lesquels doivent tendre les taux des communes historiques (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) au terme de la période d'harmonisation s'achevant en 2028. Ce processus d'intégration fiscale a été instauré en 2016 (fusion Condé/Mesnil-Raoult) puis modifié en 2017 (fusion Condé/Troisgots).

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation (TH), la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée en 2021 aux communes. Le taux de convergence pour la TFPB est passé de 10,99 % à 32,41 %. Cette augmentation n'a eu aucun impact sur les contribuables (réforme transparente pour eux). Ils paient le même niveau d'impôts locaux qu'avant.

Pour cette année, l'Etat a décidé d'augmenter significativement les bases fiscales (+3,4 %), taux très élevé comparé aux années précédentes (+0,2 % en 202 et +0,9 % en 2020).

Le Conseil municipal décide de :

- Voter les taux de fiscalité 2022 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,41 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 27,38 %
- Etant entendu qu'il s'agit de taux de convergence à atteindre au terme de la période de lissage des 12 ans (2028), suite à la création de la dernière commune nouvelle au 01/01/2017 entre Condé-sur-Vire et Troisgots.

Pour : 25      Contre :      Abstentions :

### 3) Subvention au budget annexe Condé Espace

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 90 000 € au budget annexe Condé Espace.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 4) Subvention au budget annexe CCAS

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 35 000 € au budget autonome du CCAS.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 5- Budget annexe Condé Espace - vote du BP 2022

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD (maire-adjoint aux finances)**

Au stade du DOB, les recettes locatives avaient été annoncées à hauteur de 40 000 €. Finalement, nous sommes obligés de passer à 50 000 € pour équilibrer le budget de fonctionnement. Mais les craintes d'être en deçà de cet objectif sont faibles. M. Éric CAUVIN précise à ce sujet que les locations reprennent à un bon rythme : autocaristes, lotos... La conjoncture est redevenue favorable.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2022 du budget annexe Condé Espace présenté ci-après :
  - section de fonctionnement : 140 744 €
  - section d'investissement : 29 502 €

		2021		2022	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2022/2021
DEPENSES	002	0	0,00	13 113	
	011	34 700	34 413,54	33 600	97%
	012	78 650	71 187,22	78 850	100%
	022	0	0,00	0	
	023	0	0,00	0	
	042	12 352	12 351,57	14 676	119%
	65	2 005	0,10	505	25%
	67	1 200	896,00	0	0%
		<b>128 907</b>	<b>118 848,43</b>	<b>140 744</b>	<b>109%</b>

		2021		2022		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
DEPENSES	001	0			0	0
	001	17 889			0	0
	21	3 290	0,00		19 948	19 948
	23	20 357	6 703,03		9 554	9 554
		<b>41 536</b>	<b>6 703,03</b>	<b>0</b>	<b>29 502</b>	<b>29 502</b>

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation %
RECETTES	002	19 635	0,00	0	0%
	013	0	441,67	0	
	75	109 272	85 658,74	140 744	129%
	77	0	0,00	0	
		<b>128 907</b>	<b>86 100,41</b>	<b>140 744</b>	<b>109%</b>

INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
RECETTES	001	10 047			14 826	14 826
	021	0			0	0
	040	12 352	12 351,57		14 676	14 676
	10	0	0,00		0	0
	13	0			0	0
		<b>22 399</b>	<b>12 351,57</b>	<b>0</b>	<b>29 502</b>	<b>29 502</b>

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**6- Budget annexe Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie) - vote du BP 2022**

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD (maire-adjoint aux finances)**

Il s'agira normalement du dernier exercice pour ce budget annexe car tous les terrains sont vendus (compromis de vente signés) et les travaux d'aménagement y compris de finition sont terminés.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2022 du budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* présenté ci-après :
  - section de fonctionnement : 331 146 € (dépenses) et 519 263 € (recettes)
  - section d'investissement : 162 396 €

		2021		2022	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2022/2021
DEPENSES	002	0	0,00	0	
	011	250 000	5 980,88	244 019	98%
	042	91 128	91 127,88	87 122	96%
	043	0	0,00	0	
	65	5	0,00	5	
	66	0	0,00	0	
		341 133	97 108,76	331 146	97%

		2021		2022		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	Total
DEPENSES	001	0	0,00	0	0	0
	040	162 396	87 121,35	0	162 396	162 396
	16	0	0,00	0	0	0
		162 396	87 121,35	0	162 396	162 396

		2021		2022	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2022/2021
RECETTES	002	23 710	0,00	239 365	
	042	162 396	87 121,35	162 396	100%
	043	0	0,00	0	
	70	342 644	225 641,98	117 502	34%
	75	0	0,00	0	
		528 750	312 763,33	519 263	98%

		2021		2022		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	Total
RECETTES	001	71 268	0,00	0	75 274	75 274
	040	91 128	91 127,88	0	87 122	87 122
	10	0	0,00	0	0	0
	16	0	0,00	0	0	0
		162 396	91 127,88	0	162 396	162 396

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**7- Budget annexe Panneaux photovoltaïques - vote du BP 2022**

**Rapporteur : Emmanuel JAMARD (maire-adjoint aux finances)**

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2022 du budget annexe *Panneaux photovoltaïques* présenté ci-après :
  - section de fonctionnement : 50 013 €
  - section d'investissement : 13 889 €



				2021		2022	
FONCTIONNEMENT				BP	CA	Crédits	Variation % 2022/2021
DEPENSES	011	Charges à caractère général		33 033	510 91	39 975	121%
	023	Virement à la section d'invest.		0	0,00	0	
	042	Opérations d'ordre		6 688	6 687,00	6 688	100%
	66	Charges financières		2 569	2 568,44	2 350	91%
	69	Impôts sur les bénéfices		1 000	790,00	1 000	100%
				43 290	10 556,35	50 013	118%

				2021		2022		
INVESTISSEMENT				BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
DEPENSES	001	Déficit d'investissement reporté		0	0,00	0	0	0
	16	Emprunts et dettes assimilées		6 235	6 234,65	0	6 454	6 454
	23	Immobilisations en cours		7 201	0,00	0	7 435	7 435
				13 436	6 234,65	0	13 889	13 889

FONCTIONNEMENT				BP	CA	Crédits	Variation % 2022/2021
RECETTES	002	Excédent de fonct reporté		27 189	0,00	34 013	125%
	70	Ventes de produits		16 101	17 379,48	16 000	99%
	75	Autres produits de gestion courante		0	0,00	0	
	77	Produits exceptionnels		0	0,00	0	
				43 290	17 379,48	50 013	116%

INVESTISSEMENT				BP	CA	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022	TOTAL
RECETTES	001	Excédent d'investissement reporté		6 748	0,00	0	7 201	7 201
	021	Virement de la section de fonct.		0	0,00	0	0	0
	040	Opérations d'ordre		6 688	6 687,00	0	6 688	6 688
	10	Dotations, fonds divers, réserves		0	0,00	0	0	0
				13 436	6 687,00	0	13 889	13 889

Pour : 25      Contre :      Abstentions :

## 7- Foncier – cession de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult

**Rapporteur : M. le Maire**

A l'occasion du conseil municipal du 27/01/2022, le projet de cession de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult au dentiste Steeve Beaumel (en exercice à Torigny-les-Villes) a été évoquée. Il s'agit maintenant de concrétiser le projet.

L'immeuble comprend 2 niveaux (bureaux au RDC et logement loué à l'étage) et se développe sur 150 m<sup>2</sup> maximum. L'ensemble est en bon état, équipé d'un chauffage électrique ; cependant, le DPE énergétique est classé F, avec des coûts élevés d'énergie.

 Périmètre à céder  
(250 m<sup>2</sup>)



Le service France Domaine a estimé le bien à 120 000 € avec une marge de négociation de 20 %.

Steeve BEAUMEL a déposé une offre d'achat à 95 000 € considérant que le logement du 1<sup>er</sup> étage était vétuste et mal isolé (étiquette énergétique F) nécessitant des travaux de rénovation.

Cette cession présente de nombreux avantages pour la commune : installation d'un professionnel de santé dans une spécialité recherchée, revitalisation du bourg de Mesnil-Raoult et économie de travaux (rénovation du local en logement : 80 000 €). D'autre part, l'acquéreur a précisé qu'il conserverait la locataire en place. La commune ne sera donc pas dans l'obligation de trouver une solution de relogement.

La cession entraînera des dépenses à la charge de la commune :

- Division foncière + bornage (géomètre) : 1 200 € TTC
- Nouvelle mini station d'épuration pour l'école connectée actuellement à celle de l'ancienne mairie : 6 000 à 8 000 € TTC
- Raccordement de l'école aux réseaux électrique et télécommunications : 2 000 € TTC

**TOTAL : 9 200 € à 11 200 € TTC**

Avis de la Municipalité : favorable pour 95 000 € net vendeur

**Vu l'avis de France Domaine en date du 25/02/2022,**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Décider la cession du bâtiment de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult (y compris le logement du 1<sup>er</sup> étage) sis 8 route du Val, édifié sur la parcelle 319 A 722, à M. Steeve BEAUMEL (ou à toute autre personne morale ou physique s'y substituant), né le 03/10/1992 à Saint-Lô, demeurant Le Manoir, Mesnil-Raoult, 50420 Condé-sur-Vire, moyennant un prix de 95 000 € net vendeur**
- **Dire que le périmètre foncier de la cession (250 m<sup>2</sup> environ) sera confirmé par géomètre suivant le plan de situation susvisé ;**
- **Dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et que les frais de géomètre à la charge du vendeur ;**
- **Habiller le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions : 1
-----------	----------	-----------------

\* Abstention : Joël GAUTIER

**8- Acceptation du fonds de concours de Saint-Lô Agglo pour les travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux sur Mesnil-Raoult (modification)**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article L.5216-5-VI du CGCT et afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Par délibération n°2018-024 du 8 mars 2018, la commune a sollicité de Saint-Lô Agglo un fonds de concours d'un montant de 13 012,50 €, représentant 25 % du coût des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux de la commune déléguée de Mesnil-Raoult (école, mairie, cimetière et salle des fêtes) d'un montant estimé à 52 050 € HT.

Par délibération du 2 juillet 2018, Saint-Lô Agglo a validé le versement du fonds de concours sollicité.

Entretemps, le montant des travaux a été réévalué à 46 461,04 € HT. Le fonds de concours a donc été recalculé à 11 615,26 € (25 % du montant HT des travaux).

Il est demandé au conseil municipal de reprendre une délibération pour accepter le versement de ce fonds de concours revu à 11 615,26 €.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le fonds de concours d'un montant de 11 615,26 € attribué par Saint-Lô Agglo afin de financer les travaux de mise en accessibilité de l'école, de la mairie annexe, du cimetière et de la salle des fêtes de la commune déléguée de Mesnil-Raoult.**
- **Autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**9- SDEM50 - adhésion au groupe de commande pour la fourniture de gaz naturel sur la période 2024-2026**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur) ont contacté la commune dans le cadre du renouvellement de l'accord-cadre de fourniture de gaz naturel qui regroupe plus de 60 collectivités et qui prend fin au 31/12/2023. Condé-sur-Vire a adhéré au dispositif en 2021 pour les 5 sites communaux desservis en gaz : mairie/cinéma/salle des fêtes/médiathèque (195 159 kWh), école maternelle (161 525 kWh), école élémentaire (277 062 kWh), maison de l'enfance et des associations (35 324 kWh) et résidence la Mautelière (160 938 kWh).

Pour rappel, ce dispositif permet d'agglomérer un volume important de consommation et d'escompter ainsi une économie d'échelle pour l'ensemble des communes adhérentes.

L'accord-cadre de fourniture arrivant à échéance au 31/12/2023, le SDEM50 sollicite l'ensemble de ses adhérents afin de bénéficier de cet achat groupé pour un début de fourniture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil est invité à délibérer pour approuver le projet de délibération ci-après :**

*« La loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019 poursuit le processus de suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies, en fixant au 1er décembre 2020, la suppression des TRV de gaz naturel (contrats ≤ 30 MWh) pour tous les consommateurs non domestiques quelle que soit leur taille.*

*Cette loi implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics, soumis au code de la commande publique, qui ne sont plus éligibles aux TRV de gaz (contrats ≤ 30 MWh).*

*Le SDEM50 et le Conseil Départemental de la Manche (coordonnateur) ont décidé de permettre aux collectivités et établissements publics desservies en gaz d'adhérer à un groupement d'achat coordonné le CD50.*

*Ce groupement d'achat est constitué pour les années de livraison 2024, 2025 et 2026.*

*Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.*

*La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Conseil Départemental de la Manche).*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;*

*Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;*

*Vu la convention constitutive du groupement de commandes annexée ;*

*Le conseil municipal décide de :*

- *Autorise l'adhésion de la commune de Condé-sur-Vire au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;*
- *Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;*
- *Autorise Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer les conventions constitutives du groupement de commandes pour l'achat de gaz ;*

- *Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz et pour le compte de la commune de Condé-sur-Vire ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;*
- *Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur ;*
- *Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat de gaz sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique (GRDF), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat gaz ;*
- *Autorise le tiers autorisé, prestataire de solution informatiques de management de l'énergie, à accéder aux données techniques de référence des sites de la collectivité afin de mettre à disposition de la collectivité une plateforme de management de l'énergie ;*
- *Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz seront inscrites aux budgets correspondants. »*

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 10- Modification de la composition des commissions thématiques

##### **Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n°2020-033 du 18 juin 2020, modifiée par délibération n°2021-024 du 18/03/2021, le conseil municipal a déterminé la composition des commissions thématiques pour la durée du mandat municipal.

M. Manoël DUDOUIT et Mme Martine LEPAGE souhaitent rejoindre la commission *Urbanisme, travaux et environnement*. Il est donc nécessaire de modifier la composition de cette commission.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver l'intégration de M. Manoël DUDOUIT et de Mme Martine LEPAGE dans la commission *Urbanisme, travaux et environnement*.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 11- RH - plan de formation 2022 des agents de la commune

S'inscrit dans les objectifs de la gestion RH d'une collectivité la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour 2022, 22 formations sont programmées à ce jour. Comme chaque année, les thèmes de formation sont multiples et traduisent la diversité des missions confiées aux services municipaux.

Agent	Thème de la formation	Date	Nb jours
Jean-Christophe LEGENTIL	L'animation de réunion d'équipe ou de service	12 au 13/05/2022	2
Murielle LUME	Actualité juridique du funéraire	18/05/2022	1
Roselyne ROULLIER	Animation et encadrement d'une équipe au quotidien	du 7 au 09/03/2022	3
Sophie BRACONNIER	L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	du 12 au 14/12/2022	3
Tony LOUIS	Initiation à l'analyse ergonomique du poste de travail	20/09/2022	1
Tony LOUIS	Interventions du policier municipal auprès de personnes souffrant de troubles psychiques	30/06 et 01/07/2022	2
Tony LOUIS	Maltraitance et mission du policier municipal	27 au 28/06/2022	2
Vincent BON	L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	du 7 au 09/03/2022	3
Sophie LEBEURRIER	Mobilisation et cohésion d'une équipe	du 21 au 23/03/2022	3
Gilles LEGIRET	Entretiens matériels espaces verts	du 15 au 17/02/2023	3
Yannick JEANNE	La lutte contre les taupes	23 et 24/05/2022	2
Benoit POTTIER	La lutte contre les taupes	23 et 24/05/2022	2
David MOTTIN	L'initiation à la maçonnerie	5 au 7/09/2022	3
Samuel LALLEMAND	L'habilitation électrique BS BE manœuvre	13 et 14/06/2022	2
Patricia GERVAIS	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	24 au 25/02/2022	2
Patricia GERVAIS	Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	5 au 06/05/2022	2
Isabelle CHAPELLE	Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	5 au 06/05/2022	2
Monique QUESNEL	Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	NC	
Sandrine GUILLET	L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	12 au 14/8/2022	3
Julie ERNIS	Formation d'intégration des agents de catégorie C	matin 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 14, 15, 19 et 20/04/2022	5
Elise POULAIN	Formation d'intégration des agents de catégorie C	25, 26/04/2022, 2, 3 et 4/05/2022	5
Laëtitia DEPREZ	Formation d'intégration des agents de catégorie C	matin 3, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 20 et 21/06/2022	5

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;**

**Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le plan de formation 2022 susvisé.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 12- Décisions du Maire par délégation

Néant

## 13- Communications de la Municipalité

### ▪ Catherine COQUELIN

- **Salon des arts (26-27/03)** : prix du public attribué à Karine MARIE (condéenne) et prix du jury à Robert LEBIEZ (peintre et sculpteur). M. le Maire tient à souligner la montée en gamme de ce salon et remercie Catherine pour la préparation et l'organisation de l'évènement, et en particulier d'avoir fait venir un artiste Hongrois qui a permis de donner une dimension internationale à cette édition 2022.

### ▪ Éric CAUVIN :

- **Villes en scène 2022-2023** : Sylvie Gautier et Éric Cauvin ont participé à la réunion de présentation des spectacles de la saison prochaine. Belle programmation en perspective, y compris sur les communes alentours !!!
- **Cérémonie des maisons illuminées (vendredi 01/04 à 18h30 - salle du conseil)**
- **Cérémonie des nouveaux bébés (vendredi 03/06 à 18h30 - salle du conseil)**
- **Fête de la musique** : il y a un petit problème. La commune ne trouve pas de scène. Elle attend une réponse d'une commune limitrophe.
- **Spectacle du repas des anciens** : à l'étude actuellement.

### ▪ Nathalie LECLER :

- **Portes ouvertes aux écoles (samedi 30 avril)** :
  - ✓ 10h à 12h30 : accueil des familles
  - ✓ 12h30 : moment convivial autour d'un pot

### ▪ Alain EUDES :

- **STEP** : le lancement du chantier est imminent. Le dossier avait été retardé par les fouilles archéologiques. Prochaine réunion le 04/04. Mise en service : automne 2023.
- **Voie douce** : utilisable dans quelques jours, après séchage du revêtement en sable ciment. Il restera la pose des clôtures bordant le chemin, côté entreprises et champ agricole.
- **Passerelle** : l'entreprise Verchéenne doit repasser pour corriger la main courante qui accuse une différence de niveaux à plusieurs endroits.
- **Parking ancienne distillerie** : la couche de finition en GNT 0/31,5 sera faite bientôt après les tests de compactage de la structure.
- **Parking de l'ancienne distillerie** : il reste à mettre en œuvre une couche de GNT de 10 cm de profondeur sur l'ensemble de la surface.
- **Jardins de la Gare** : les enrobés seront prochainement faits, ainsi que l'éclairage public et les toilettes publiques.

### ▪ Pierrette POUSSET :

- **CCAS** : réunion cet après-midi
- **La Mautelière** : liste d'attente de 15 personnes. Régulièrement, on reçoit des appels pour intégrer la résidence et ce immédiatement.

- **Semaine du logement jeunes** : camion de la Banque alimentaire (cuisine mobile) présent sur le marché de Condé le 30/03 + animation « KIJOULOU » le 31/03 (jeu sur les droits et devoirs du locataire).
- **Martine SAVARY** :
  - **Bourg de Troisgots** : enrobé coulé sur la Route de la Frangelière. Il reste les aménagements paysagers à réaliser.
  - **Chapelle sur Vire** : le syndicat de la Vire doit terminer d'ici 3 semaines les travaux d'arasement du barrage. La Plage verte ainsi créée sera entretenue par les services techniques, ce qui générera un travail supplémentaire pour eux. Il faut en avoir conscience.
  - **Groupe éco-citoyen (jeudi 07/04 à 20h30 à la Maison des associations).**

#### 14- Questions diverses

##### 1) Calendrier prévisionnel des réunions

Mardi 5 avril	19h00	Municipalité
Mardi 26 avril	19h00	Municipalité
Mardi 10 mai	19h00	Municipalité
Jeudi 19 mai	20h30	Conseil municipal
Mardi 24 mai	19h00	Municipalité
Mardi 7 juin	19h00	Municipalité
Mardi 21 juin	19h00	Municipalité
Jeudi 30 juin	20h30	Conseil municipal
Mardi 5 juillet	19h00	Municipalité

##### 2) Armement du policier municipal (M. le Maire)

Cette décision a été prise suite à la demande répétée du policier municipal. La question a ainsi été discutée et actée en Municipalité. Cela relève du pouvoir de police du Maire qui doit en informer la Préfecture. La commune a toute confiance en Tony LOUIS, ancien militaire de carrière. Il participe régulièrement à des opérations sur le terrain avec les gendarmes qui, eux, sont armés.

Mme Catherine COQUELIN est surprise de cette annonce et fait observer qu'à Condé, nous ne sommes pas en banlieue. M. Éric CAUVIN précise qu'un vrai débat a eu lieu au sein de la Municipalité qui s'est documenté sur le sujet. Il ajoute que 54 % des policiers municipaux en France sont armés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,  
Cyril PANIEL

Le Maire,  
Laurent PIEN

